

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau
de M^r. Sidor Verheyden proposé
pour le Musée de l'Etat.

N^o 3398.

NUMÉRO

DATE

F. 6. 3223.

ANALYSE.

D'ORDRE.

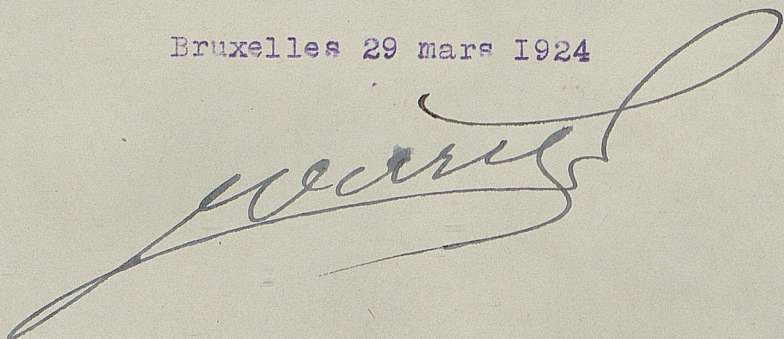
DE LA PIÈCE.

3398
Tabl. de M^r. Sidor Verheyden - une buche morte.

D 3398
E 3223

Reçu de l'administration du Musée royal des Beaux-Arts
à destination de Merxem le tableau la Bucheronne de Verheyden
Hotel de ville de Merxem. (bourgmestre Nolf.)

Bruxelles 29 mars 1924

A large, elegant handwritten signature in dark ink, written in a cursive style. The signature is positioned below the typed date and extends across the lower right portion of the document.

Verheyen

Compagnie Ardennaise de Messageries et de Transports

Société Anonyme

114, Avenue du Port, 114 - BRUXELLES - Téléphone 649,80 (4 lignes)

Maisons et Dépôts : LOUVAIN, GAND, ANVERS, ARLON,
HERBESTHAL, LIBRAMONT.

Bordereau d'expédition n° 3387

COMPTE CHÈQUES POSTAUX N° 131,76

Imp. Louis Desmet-Verteneuil, Bruxelles

Nom et adresse - Expéditeur : *M. Defournis ch^{re} de l'air semont Louvain*

Nom et adresse - Destinataire : *Conserveur des Musées Royaux, Place du Musée 9, Br^{uxelles}*

Marques et Numéros	Nombre de colis	Nature emballage	Nature de la marchandise	Poids brut	FRAIS D'EXPÉDITION		
					FRANCO	PORT DU	
<i>admⁿ</i>	<i>1</i>	<i>coisse tableau</i>	<i>85</i>			<i>900</i>	
<i>Zaida Verheyen</i>					Date	<i>29 MARS 1924</i>	
					Remboursement		
					Prise à domicile		
					Port		
					Remise à domicile	FRANCO	
					Magasinage		
					Assurance		
					Divers, timbre		
					TOTAL : Frs.		

CONDITIONS GÉNÉRALES:

Aucune assurance n'est couverte sans ordre formel renouvelé pour chaque envoi. Les frais sont à charge des clients. Les marchandises emballées en caisses, ballots, fûts ou tous autres modes d'emballages, sont chargées et transportées sans garantie aucune de contenance. Toute réclamation doit être faite par écrit au moment de la livraison. Il est de la plus grande importance que les expéditeurs déclarent très exactement, avant le chargement, le poids, la valeur et la nature de toutes marchandises quelconques, notamment de tous produits dangereux, inflammables, explosifs ou corrosifs, sous peine de s'exposer personnellement à toutes conséquences quelconques pouvant résulter d'erreurs dans leurs déclarations. A moins de convention contraire, tous forfaits ou engagements sont susceptibles de non exécution et de revision en cas de neige, glace, épidémie, émeute, guerre, encombrement ou autre cas de force majeure. Les contestations de toutes sortes devront être soumises à la juridiction des tribunaux de Bruxelles.

CONDITIONS PARTICULIÈRES:

Toute expédition remise en nos magasins à Bruxelles évite les frais de prise, à domicile.

Les marchandises encombrantes sont taxées à 50 % de majoration, de même que celles qui sont fragiles et mal emballées. Dans ce dernier cas, nous déclinons toute responsabilité quant au conditionnement des colis à l'arrivée.

Les emballages doivent être en bon état et en rapport avec la nature de la marchandise de façon à ne causer aucun dégât aux autres colis. Les dégâts occasionnés de ce chef seront imputables aux expéditeurs.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
des
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 24141

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 20 Janvier 1892

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3398

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 17 du mois écoulé
no. 3398, j'ai l'honneur de vous faire connaître
que le tableau de M. Verheyden intitulé "La
Nickeronne" est acquis pour les collections de
l'Etat -

Je vous prie, Messieurs de vouloir bien prendre
les mesures nécessaires en vue du placement de cette
œuvre et d'agréer l'assurance de ma considération
distinguée.

Pour le Ministre,
Le secrétaire général,

W. Verwilt

A la Commission
des Travaux des Musées Royaux
de Peinture etc etc
Bruxelles

Brux. 17 Dec 1891

à M^{re} le Ministre des
Beaux-Arts

3398,

Comme suite à votre
lettre du 9 de ce mois, et de la
Beaux-Arts, N^o 24341, nous
avons l'honneur de vous informer
que la Commission d'expertise
a émis une avis favorable
à l'admission dans la Collection
du Musée royal des
beaux-arts de M^{re} Ed. Verheyden,
représentant : une bachronne.

La Commission a pensé
qu'il était à désirer que le prix d'achat
soit inférieur à celui demandé par
l'artiste pour la copie de cette
œuvre était trop élevé et
qu'il pourrait être réduit
à 5000 fr.

Agre.

Le Secrétaire
H. H.

Le Président
C. J.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 9 Novembre 1891.

ADMINISTRATION
des
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 24341

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

3348
MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 3098

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que
M. M. Verheyden a été autorisé à soumettre à votre
examen un tableau représentant une Pacheronne ;
qu'il désire céder à l'État pour sa collection et dont
il demande 10 000 francs.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me donner
votre avis sur la valeur de ce tableau :

Agreez, je vous prie, Messieurs, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Ministre,

J. B. B.

A la Commission directrice des musées de peinture et de sculpture de l'État.